

Déroulement d'un Contrôle & Formation de délégués fédéraux et des escortes pour les tests antidopage

Comed FFVL – octobre 2008

1-Présentation :

Le contrôle antidopage est une mission de l'état. La fédération est là pour accompagner le contrôle et favoriser sa régularité. Ne pas remplir notre mission « antidopage » expose le sportif contrôlé à des sanctions plus lourdes prononcées directement par une commission de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD).

- Les délégués fédéraux ont pour mission de veiller au bon déroulement du contrôle en assistant le médecin préleveur et en facilitant les contacts entre ce dernier, l'organisateur de la compétition ou le responsable de l'entraînement et les sportifs.

- Les escortes sont chargées de l'accompagnement des sportifs pendant le déroulement du contrôle.

2-Le Contrôle :

- La FFVL propose en début d'année une liste d'événements (compétitions, stages, entraînements,...) sur lesquelles elle désire qu'un contrôle antidopage soit fait. Elle désigne un représentant fédéral qui est contacté si le contrôle est activé. Le représentant fédéral doit être présent et aider le médecin contrôleur à organiser le contrôle avec l'organisateur.
- Tout licencié de la FFVL peut être représentant fédéral. Il doit être désigné au moment de l'envoi du calendrier à l'AFLD.
Le représentant fédéral est informé, par le médecin contrôleur, du déroulement du contrôle un ou deux jours avant la date décidé par l'AFLD. Il doit à ce moment là se mettre en contact avec l'organisateur pour préparer le contrôle.
- Le représentant fédéral doit également identifier officiellement une escorte masculine et une féminine, membre de la fédération (licencié), pour suivre le prélèvement des sportifs contrôlés.
- La liste des sportifs contrôlés est choisie par le représentant de l'AFLD (Association Française de Lutte contre le Dopage). les sportifs retenus sont « appelés » par une notification de contrôle dont les conditions sont validées par les représentants officiels précédemment identifiés. A noter qu'ils ont à ce moment la possibilité de déclarer la prise de produits illicites sans oublier les médicaments consommés dont certains doivent faire l'objet d'une Autorisation d'Utilisation à des fins Thérapeutiques AUT à demander avant en début de saison à l'AFLD et à l'AMA (Agence Mondiale Antidopage) en cas de participation aux compétitions internationales.
- Le prélèvement est urinaire, il faut donc que l'accompagnant du même sexe suive le « contrôlé », équipé de gants jetables, depuis la notification du contrôle – la remise du kit et du flacon, son ouverture – l'arrivée dans une salle ou des toilettes – la vérification que ce soit bien le sportif contrôlé qui émette des urines dans le flacon que l'accompagnant donne au dernier moment et récupère immédiatement – le retour vers le médecin préleveur – la remise du flacon et la signature du bordereau de prélèvement par le sportif et l'accompagnant.

Confidentiel

3-L'Après Contrôle :

- Un résumé du contrôle est remis au président de la fédération avec le nom des contrôlés et un n° de contrôle attribué par le médecin préleveur. Ces documents sont remis sans être ouverts au médecin fédéral national (soumis au secret médical le plus absolu) qui archive le dossier de façon confidentielle.
- La suite du traitement au laboratoire nous échappe jusqu'au retour des résultats : C'est le président qui reçoit l'avis de notification qui est anonymé avec seulement les numéros d'identification et les résultats. Il les transmet au médecin fédéral national. Ce dernier instruit les dossiers et lève l'anonymat en faisant le rapprochement avec le résumé du contrôle qu'il avait archivé.
- L'analyse est alors transmise de façon confidentielle au président de la commission antidopage fédérale. La Commission Antidopage Fédérale est chargée de convoquer et décider éventuellement d'une sanction envers le sportif suivant un barème paru au journal officiel et annexé dans le règlement antidopage fédéral. Des délais sont à respecter sans quoi l'AFLD reprend l'instruction du dossier.
- Bien sûr le sportif peut se défendre en faisant appel – commission antidopage fédérale d'appel – et notamment en demandant une contre-expertise. La suite, en cas de contestation sur l'appel, est régie par le tribunal du sport qui, le plus souvent organise un arbitrage par un expert médical toxicologue.
- Quelque soit le cas, la Commission Antidopage Fédérale ou l'AFLD rend un avis et prononce une sanction éventuelle, le plus souvent une suspension de toute compétition, officielle ou non ou d'entraînement ayant lieu (pour le moment, car les accords internationaux ne sont pas appliqués) en France, dom-tom compris.

4- Un Film pour illustrer ces propos :

Une vidéo courte réalisée par l'AFLD présente un contrôle. Vous remarquerez aisément que certains détails sont déjà obsolètes témoignant de la rapidité d'évolution réglementaire.

http://www.afld.fr/video_controle_antidopage.php

5- FAQ :

- 1- Pourquoi un accompagnant est-il nécessaire ? jusqu'où doit-il aller dans sa mission ?
L'accompagnant doit s'assurer qu'il n'y a personne d'autre sur place dans les WC ou la salle de prélèvement et qu'il n'y a pas d'échantillon tout prêt ...issu d'une autre personne.
- 2- Faut-il déclarer les produits interdits consommés dès le début du contrôle ?
C'est un facteur aggravant que de ne pas déclarer une consommation d'un produit illicite. Pour les médicaments c'est quasiment un facteur exonérant de sanction durable pour peu qu'il y ait régularisation du dossier d'AUT (Autorisation d'Utilisation à des fins thérapeutiques) en urgence ET que l'AFLD (Association Française De Lutte contre le Dopage) autorise l'utilisation chez ce sportif après étude de la demande.
- 3- Où trouver des informations sur les produits illicites, où trouver les formulaires d'AUT (autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques) ?
Sur le site internet fédéral dans la rubrique Médical – rubrique Anti-dopage, sur le site internet de l'AFLD ou on trouve en plus de nombreux renseignements avec notamment le rôle et la liste des antennes départementales de prévention contre le dopage que tout sportif en difficulté peut consulter de façon anonyme.
- 4- Pourquoi le cannabis fait-il partie des produits dits dopants ?
Le cannabis consommé avant une épreuve modifie l'appréhension face à la difficulté. A ce titre il introduit un biais vis-à-vis des autres concurrents et c'est cela qui est sanctionné. De

plus les tests ne permettant pas de discriminer le fumeur récent de celui occasionnel, il convient de tenir compte de la sensibilité des tests qui peut aller jusqu'à 21 jours chez certains sujets.

6- Conclusion :

Nous vous remercions d'avoir suivi cette formation qui nous permettra de mieux encadrer les contrôles de nos sportifs.

Il ne reste plus qu'à confirmer votre inscription sur la liste fédérale des accompagnateurs aux tests anti-dopages, remplissez le questionnaire ci-joint en suivant les instructions.

QUESTIONNAIRE PREALABLE A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES ACCOMPAGNATEURS (délégués fédéraux ou escortes) aux tests antidopage :

Etape 1=

1-Avez-vous suivi la mini formation à distance d'accompagnateur fédéral lors des tests antidopages ?

Si NON, STOP et suivez la formation sur le site fédéral, rubrique antidopage

Si OUI, passez à la question suivante.

2 Acceptez-vous d'être accompagnateur fédéral en cas de test antidopage officiel sur une compétition où vous seriez présent ?

Si NON, STOP , vous ne pouvez pas être sélectionné.

Si OUI, passez à la question suivante.

3-Acceptez vous de voir votre nom et coordonnées demandées ci-après figurer sur une liste fédérale susceptible d'être mise à disposition des organisateurs de compétitions, d'entraînements, des cadres fédéraux, de la commission antidopage fédérale et de la commission médicale fédérale.

SI NON, STOP, vous ne pouvez pas être sélectionné.

Si OUI, passez à l'étape suivante.

Etape 2=

Dans le cas où les 3 réponses sont **OUI** merci de **noter votre nom, prénom, n° de licence, club d'origine, mail usuel et n° de mobile et valider le renvoi de vos coordonnées.**

Nom :

Prénom :

N° de licence :

Club :

Mail :

N° de portable :

Etape 3=

« Nous vous demandons à présent de vous identifier auprès du cadre technique et/ou de l'organisateur et/ou du représentant FFVL sur toutes les compétitions auxquelles vous assistez ou participez. »

La fédération vous remercie. »

Confidentiel